



KPMG SA
9 Rue du Président Sadate
29556 Quimper Cedex 9

GIP Ty Hent Glaz

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
GIP Ty Hent Glaz
102 Allée de Kerfily - 29000 QUIMPER

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92086 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
9 Rue du Président Sadate
29556 Quimper Cedex 9

GIP Ty Hent Glaz

102 Allée de Kerfily - 29000 QUIMPER

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public Ty Hent Glaz,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Groupement d'Intérêt Public Ty Hent Glaz relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupement d'Intérêt Public à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.).

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.) à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.) ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Groupement d'Intérêt Public.

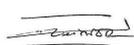


Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Groupement d'Intérêt Public à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Quimper, le 22 mai 2024

KPMG SA

 Signature
numérique de
Thomas Roimier
Date : 2024.05.22
10:47:16 +02'00'

Thomas ROIMIER

Associé

BILAN

ACTIF	Exercice N 2023			Exercice N-1 2022
	Montant Brut	Amort. et prov.	Montant Net	Montant Net
Actif Immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	6 847	6 847	-	-
Concessions, brevets, licences, marques...	28 439	27 870	569	4 944
Immobilisations Incorporelles en cours			-	-
Immobilisations corporelles				
Terrains	24 900	21 343	3 558	5 095
Constructions	931 427	649 625	281 803	312 936
Installations techniques, matériel et outillage	664 605	539 422	125 183	128 379
Autres	371 049	251 561	119 488	112 668
Immobilisations Corporelles en cours			-	-
Immobilisations financières				
Autres Immobilisations financières	253		253	282
TOTAL I	2 027 522	1 496 669	530 853	564 305
Actif circulant				
Stocks et en-cours	338 927	29 707	309 220	241 274
Avances et acomptes versés sur commande			-	-
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	237 669	1 356	236 313	225 556
Autres	10 708		10 708	42 822
Valeurs mobilières de placement	400 000		400 000	400 000
Disponibilités	1 282 538		1 282 538	1 183 714
Charges constatées d'avance	733		733	2 226
TOTAL II	2 270 574	31 063	2 239 511	2 095 592
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	4 298 096	1 527 732	2 770 364	2 659 897

BILAN

PASSIF	2023	2022
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	152 000	152 000
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Subvention d'investissement sur biens renouvelables		
Réserves		
Réserves pour projet de l'entité	1 998 849	1 914 190
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>64 435</i>	<i>101 924</i>
Autres réserves	26 748	26 748
Report à nouveau	- 126 139 -	- 142 879 -
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales non contrôlées</i>	<i>8 050</i>	<i>10 900</i>
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>- 72 130 -</i>	<i>- 83 866 -</i>
<i>dont charges des activités SMS de prise en compte différée</i>	<i>- 62 059 -</i>	<i>- 67 063 -</i>
Résultat en attente d'affectation	-	-
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	90 727	101 399
Situation nette (sous total)	2 142 185	2 051 458
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	56 966	63 515
Provisions réglementées	26 296	26 296
TOTAL I	2 225 447	2 141 270
Fonds dédiés		
TOTAL II	-	-
Provisions pour Risques		
Provisions pour Charges	58 244	69 489
TOTAL III	58 244	69 489
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	348 321	250 147
Dettes fiscales et sociales	127 568	129 016
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 649	69 975
Autres dettes	2 135	
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	486 673	449 138
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 770 364	2 659 897

COMPTE DE RESULTAT

	2023	2022
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens	610 024	564 534
Ventes de prestations de services	287 244	262 369
Production stockée ou déstockage de production	- 1 730	4 007
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs - concours publics et subventions d'exploitation	808 937	759 505
Ressources liées à la générosité du public		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements et provisions	45 981	43 186
Utilisations des fonds dédiés	-	2 148
Autres produits	22 699	14 840
TOTAL I	1 773 155	1 650 590
Charges d'exploitation		
Achats de marchandise		
variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	379 676	331 072
variation de stock	- 67 572	48 487
Autres achats et charges externes	329 584	308 617
Aides financières	78 809	69 697
Impôts, taxes et versements assimilés	39 648	35 461
Salaires et traitements	364 622	343 495
Charges sociales	425 114	385 556
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	138 193	129 694
Reports en fonds dédiés	-	
Autres charges	3 937	3 167
TOTAL II	1 692 011	1 558 271
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	81 143	92 319
Produits financiers		
Autres intérêts et produits assimilés	2 914	1 032
TOTAL III	2 914	1 032
Charges financières		
Intérêts et charges assimilés		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	-	-
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	2 914	1 032
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	1 614	695
Sur opérations en capital	6 549	14 262
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
TOTAL V	8 164	14 957
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	795	1 235
Sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	5 425
TOTAL VI	795	6 660
RESULTAT EXCEPTIONNELS (V-VI)	7 369	8 296
Impôts sur les bénéfices (VII)	699	248
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 784 232	1 666 578
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII)	1 693 505	1 565 180
EXCEDENT ou DEFICIT	90 727	101 399



GIP TY HENT GLAZ

Annexe

Aux comptes annuels de l'exercice 2023

Date de clôture : 31 Décembre 2023

Montants exprimés en EUROS

Table des matières

Introduction	3
1.1 Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens mis en œuvre	3
1.2 Faits caractéristiques de l'exercice	3
1.3 Evénements postérieurs à la clôture	4
1.4 Principes, règles et méthodes comptables	4
2 Informations relatives au bilan	5
2.1 Actif	5
2.1.1 Immobilisations	5
2.1.2 Amortissements	5
2.1.3 Stocks	6
2.1.4 Créances	7
2.1.5 Disponibilités et divers	7
2.1.6 Comptes de régularisation	8
2.2 Passif	9
2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres	9
2.2.2 Capital	9
2.2.3 Suivi des fonds dédiés	10
2.2.4 Provisions pour risques et charges	10
2.2.5 Dettes	11
2.2.6 Comptes de régularisation	11
3 Informations relatives au compte de résultat	12
3.1 Ventilation du chiffre d'affaires	12
3.2 Effectif moyen	12
3.3 Tableau de répartition du résultat de l'exercice	12
3.4 Rémunération des dirigeants	12

Introduction

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 770 316.49 € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 773 154.52 € dégagant un excédent de 90 726.64 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

1.1 Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens mis en œuvre

Objet social :

Le Groupement d'Intérêt Public a pour objet :

1°) La création et le développement d'Établissements et Services d'Aide par le Travail réservant des places d'accueil et d'accompagnement professionnel à des personnes bénéficiant ou ayant bénéficié de prise en charge psychiatrique, ou représentant une déficience intellectuelle, mentale ou psychique.

2°) La création et le développement de toutes structures d'accueil ou d'hébergement permanent ou temporaire pour personnes en situation de handicap souffrant de déficiences intellectuelles et/ou de troubles psychiques.

Les membres fondateurs du GIP sont :

- L'Établissement Public de Santé Mentale Etienne GOURMELEN,
- L'Association KAN AR MOR.

Nature et périmètre des missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre :

Le GIP Ty Hent gère l'ESAT Ty Hent Glaz qui est agréé par l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour 56 places à destinations des personnes en situation de handicap mental ou psychique.

L'ESAT propose aux travailleurs qu'il accompagne, deux activités professionnelles :

- Un atelier d'entretien des espaces verts constitués de 3 équipes regroupant 24 travailleurs et 3 moniteurs.
- Un atelier de conception de filet (sport, sécurité, bâtiment, filet de bennes, filet à grimper) accueille 40 travailleurs et est encadrée par 5 moniteurs.

Un atelier alterné de 4 places, financé par le Conseil Départemental du Finistère, a ouvert le 6 février 2024.

1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

Ouverture de l'atelier alterné de 4 places, financé par le Conseil Départemental du Finistère, le 6 février 2024. Montant de la dotation globale 2023 : 21 327 €

1.3 Événements postérieurs à la clôture

L'Assemblée Générale du 28 mai 2024 devra approuver le calendrier prévisionnel de dissolution du GIP Ty Hent Glaz suite à la demande de l'EPSM du Sud Finistère :

- -A la suite de cette Assemblée Générale : demande de transfert à l'ARS de l'agrément de l'ESAT et au Conseil Départemental du Finistère de l'agrément de l'atelier alterné, au profit de l'Association Kan Ar Mor pour un effet au 01/01/2025.
- En septembre 2024 : Assemblée Générale Extraordinaire pour acter de la dissolution du GIP Ty Hent Glaz avec poursuite d'activité.
- Au 31/12/2024 : Cessation de l'exploitation de l'ESAT et de l'atelier alterné par le GIP Ty Hent Glaz.
- Au 01/01/2025 : Transfert des agréments de l'ESAT et de l'atelier alterné à l'Association Kan Ar Mor.
- Fin avril 2025 : Constatation de la clôture de liquidation au vu des comptes de liquidation arrêtés au 31/12/2024 et fin de la personnalité morale du GIP Ty Hent Glaz.

Les éventuelles conséquences de cette décision ne pas appréhendées dans les comptes annuels 2023, les discussions entre les partenaires n'étant pas abouties à ce jour.

1.4 Principes, règles et méthodes comptables

Principes et conventions générales :

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.1.1 Immobilisations : Principaux mouvements

Immobilisations	Valeur début	Acquisition et transferts	Sorties et transferts	Valeur fin
Frais d'évaluation	6 847 €	- €	- €	6 847 €
Logiciels et licences	28 439 €	- €	- €	28 439 €
Immobilisation en cours	- €	- €	- €	- €
Sous total immobilisation incorporelles	35 287 €	- €	- €	35 287 €
Agencements des terrains	24 900 €	- €	- €	24 900 €
Construction sur sol d'autrui	928 159 €	- €	- €	928 159 €
Matériels et outillages	637 608 €	32 955 €	2 690 €	667 873 €
Agencements et aménagements divers	28 216 €	262 €	- €	28 477 €
Matériels de transports	185 789 €	29 586 €	- €	215 375 €
Matériels de bureau et informatique	47 993 €	1 907 €	2 700 €	47 200 €
Mobilier	74 272 €	6 073 €	348 €	79 997 €
Immobilisation en cours	- €	- €	- €	- €
Sous total immobilisation corporelles	1 926 938 €	70 782 €	5 738 €	1 991 982 €
Autres titres	- €	- €	- €	- €
Dépôts et cautionnement	282 €	- €	- €	282 €
Sous total immobilisation financières	282 €	- €	- €	282 €
TOTAL	1 962 507 €	70 782 €	5 738 €	2 027 551 €

2.1.2 Amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissements retenues sont appréhendées suivant la durée d'utilité en ce qui concerne les biens décomposés et la durée d'usage pour les biens non décomposés selon les normes définies par les règlements.

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Frais d'évaluation	Linéaire	7 ans
Logiciels et licences	Linéaire	3 à 4 ans
Agencement des terrains	Linéaire	10 ans
Construction sur sol propre	Linéaire	10 à 30 ans
Construction sur sol d'autrui	Linéaire	10 à 30 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Agencements et aménagements divers	Linéaire	7 à 10 ans
Matériels de transport	Linéaire	5 à 7 ans
Matériels de bureau et informatique	Linéaire	3 à 7 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

2.1.2.1 Amortissements : Principaux mouvements

Amortissements	Valeur début	Dotations et Transferts	Sorties reprises et Transferts	Valeur fin
Frais d'évaluation	6 847 €	- €	- €	6 847 €
Logiciels et licences	23 495 €	4 375 €	- €	27 870 €
Agencement des terrains	19 805 €	1 538 €	- €	21 343 €
Construction sur sol d'autrui	615 223 €	34 402 €	- €	649 625 €
Matériels et outillages	509 229 €	32 883 €	2 690 €	539 422 €
Agencements et aménagements divers	22 401 €	1 424 €	- €	23 825 €
Matériels de transport	104 056 €	22 773 €	- €	126 829 €
Matériels de bureau et informatique	35 684 €	4 092 €	2 700 €	37 076 €
Mobilier	61 462 €	2 718 €	348 €	63 831 €
TOTAL	1 398 202 €	104 204 €	5 738 €	1 496 669 €

2.1.3 Stocks

Les matières premières ont été évaluées selon le dernier prix d'achat connu.

Les stocks de produits finis sont évalués selon un prix de revient calculé par le responsable d'atelier ou selon le prix de vente diminué d'une marge théorique.

Une provision pour dépréciation des stocks de matières premières et/ou produits finis est constatée lorsque les stocks sont anciens (antérieurs à 2018), déclassés ou qu'il s'agit de chutes.

2.1.3.1 Etat des stocks

Catégorie de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières	327 057 €	29 156 €	297 901 €
Consommables	2 580 €	551 €	2 029 €
Produits finis	9 289 €	- €	9 289 €
TOTAL	338 927 €	29 707 €	309 220 €

2.1.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances clients sont dépréciées par voie de provision dès lors que les retards clients constatés indiquent un risque de non recouvrement. Les provisions effectuées sont appliquées au taux de 100%.

2.1.4.1 Classement par échéance

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé			
Créances rattachés à des participations	- €	- €	- €
Autres immobilisations financières	282 €	- €	282 €
Actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	236 313 €	236 313 €	- €
Autres créances	6 368 €	6 368 €	- €
Produits à recevoir	4 340 €	4 340 €	- €
Charges constatées d'avance	733 €	733 €	- €
TOTAL	248 035 €	247 753 €	282 €

2.1.4.2 Produits à recevoir

Produits à recevoir	N	N-1
Créances clients et comptes rattachés		
Redevables, produits à recevoir	- €	- €
Clients, factures à établir	- €	- €
Sout total	- €	- €
Autres créances		
Fournisseurs, avoir non parvenus	- €	2 663 €
Personnel, produits à recevoir	4 340 €	4 178 €
Etat, produits à recevoir	- €	- €
Débiteur divers, produits à recevoir	- €	19 601 €
Sout total	4 340 €	26 442 €
TOTAL	4 340 €	26 442 €

2.1.5 Disponibilités et divers

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les valeurs mobilières sont constituées de

- 4 CAT de 5 ans au taux de 1.02% souscrit le 22/05/2019 pour 100 000 € chaque.

Au 31 décembre 2023, aucune provision n'est constatée.

2.1.6 Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 732.52 € et sont constituées exclusivement de charges d'exploitation.

2.2 Passif

2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres

Variation des fonds propres	Solde début exercice	Augmentation	Diminution	Solde fin exercice
Fonds associatifs - fonds propres statutaire	152 000 €	- €	- €	152 000 €
Réserves pour projet de l'entité	1 914 190 €	122 148 €	37 489 €	1 998 849 €
Autres réserves	26 748 €	- €	- €	26 748 €
Report à nouveau - gestion non contrôlée	8 050 €	- €	- €	8 050 €
Report à nouveau - ESMS sous gestion contrôlée	- 150 929 €	16 740 €	- €	- 134 189 €
Résultat en attente d'affectation - gestion contrôlée	- €	- €	- €	- €
Résultat comptable de l'exercice	101 399 €	90 727 €	101 399 €	90 727 €
Situation nette (sous total)	2 051 458 €			2 142 185 €
Subvention d'investissement sur biens non renouvelables	63 515 €	- €	6 549 €	56 966 €
Réserves de trésorerie	15 245 €	- €	- €	15 245 €
Provisions : réserves des plus values d'actifs	11 051 €	- €	- €	11 051 €
TOTAL	2 141 270 €	229 615 €	145 437 €	2 225 447 €

2.2.2 Capital

Le capital du groupement est constitué des apports de ses membres soit :

- 76 000 € de l'EPSM Gourmelen
- 76 000 € de l'Association Kan Ar Mor

Les droits statutaires des membres du groupement sont répartis comme suit :

- EPSM Gourmelen : 55%
- Association Kan Ar Mor : 45%

Aucun mouvement n'a été constaté sur l'année 2023.

2.2.3 Suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A+B+C
Subvention d'exploitation					
Subvention ARS	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL	- €	- €	- €	- €	- €

2.2.4 Provisions pour risques et charges

2.2.4.1 Provisions inscrites au bilan

Provisions inscrites au bilan	Valeur début	Dotations	Reprises	Valeur fin
Provision indemnité départ en retraite	69 489 €	2 925 €	14 171 €	58 244 €
Provisions pour charges CET	- €	- €	- €	- €
Provisions dépréciation immobilisations	- €	- €	- €	- €
Provisions dépréciation stocks	31 811 €	29 707 €	31 811 €	29 707 €
Provisions dépréciation comptes clients	- €	1 356 €	- €	1 356 €
Provisions dépréciation débiteurs divers	- €	- €	- €	- €
Provisions dépréciation VMP	- €	- €	- €	- €
TOTAL	101 300 €	33 988 €	45 981 €	89 307 €

2.2.4.2 Engagement hors bilan

Engagement pris en matière de retraite :

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés (personnel d'encadrement uniquement) pour indemnités de départ en retraite (charges sociales incluses), en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans le groupement à l'âge de la retraite s'élève à 58 244 €.

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- Départ à la retraite à l'âge de 64 ans,
- Progression de salaire : 3%,
- Turn-over fort,
- Taux d'actualisation : 3.40%.

2.2.5 Dettes

2.2.5.1 Classement par échéance

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées (1)	- €	- €	- €	- €
Fournisseurs et comptes rattachés	348 321 €	348 321 €	- €	- €
Autres dettes	129 703 €	129 703 €	- €	- €
Dettes sur immobilisation et ocmpte rattachés	8 649 €	8 649 €	- €	- €
Produits constatés d'avances	- €	- €	- €	- €
TOTAL	486 673 €	486 673 €	- €	- €

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	- €
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	- €

2.2.5.2 Charges à payer

Charges à payer	N	N-1
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	- €	- €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 480 €	16 025 €
Clients, avoirs à établir	2 135 €	- €
Dettes fiscales et sociales	82 525 €	79 615 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 649 €	69 975 €
Autres dettes	- €	- €
TOTAL	125 789 €	165 615 €

2.2.6 Comptes de régularisation

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 0 €.

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires	N	N-1
Vente de marchandises	- €	- €
Ventes de biens	610 024 €	564 534 €
Production vendue - prestations de services	287 244 €	224 641 €
Produits de tiers financeurs - concours publics et subvention d'exploitation	808 937 €	759 505 €
Autres produits	- €	- €
TOTAL	1 706 204 €	1 548 681 €

3.2 Effectif moyen

Ventilation des effectifs CDI	N		N-1	
	Nombre	ETP	Nombre	ETP
Cadres	6	1.09	5	1.56
Non cadres	25	11.96	21	11.84
Travailleurs handicapés	64	54.05	66	55.76
TOTAL	95	67.10	92	69.16

3.3 Tableau de répartition du résultat de l'exercice

Ventilation du résultat de l'exercice	N	N-1
Budget Social (BPAS)	791 €	20 749 €
Budget CD29	256 €	- €
Budget commercial (BAPC) - activité espaces verts	37 302 €	55 145 €
Budget commercial (BAPC) - activité filets	52 378 €	67 003 €
Budget fonds propres	- €	- €
Total	90 727 €	101 399 €

3.4 Rémunération des dirigeants

La rémunération brute (avantage en nature inclus) des 2 plus hauts cadres dirigeants s'est élevée à 59 121 € au titre de l'exercice 2023.